

société civile immobilière ou indivision?

Par alanic78, le 23/11/2009 à 21:27

Bonjour,

Mon épouse et moi , mariés ss régime de communauté universelle, envisageons d'acquérir, avec l'un de nos enfants majeure, mariée ss régime séparation des biens, une maison jouxtant notre résidence secondaire (propriété de mon épouse acquise après mariage) pour augmenter la capacité d'accueil familial.

SCI ou indivision?

Quels conseils pourriez-vous nous prodiguer?

Merci de votre réponse

Par JURISNOTAIRE, le 24/11/2009 à 19:27

Bonsoir, Alanic 78.

Je vous invite à regarder un dossier que j'ai traité : "Moitié donation / moitié achat d'un bien immobilier".

Revenez vers moi en cas de besoin de mises au point.

Votre bien dévoué.

Par alanic78, le 24/11/2009 à 20:24

Bonsoir,

je vous remercie de la rapidité de votre réponse, malheureusement il m'est impossible de parvenir au sujet que vous me proposez de consulter.

Vous m'en voyez désolé

Par JURISNOTAIRE, le 24/11/2009 à 21:04

Bonsoir.

Le dossier se trouve bas de page 9 de mes dossiers, accès par "voir ses messages". Des indications sont en bas de la présente consultation, sous le trait horizontal.

Votre bien dévoué.